

La certification forestière en forêt privée

La certification forestière est un processus qui permet aux consommateurs de reconnaître les produits forestiers issus de pratiques forestières respectant des normes d'aménagement durable des forêts. Ces normes peuvent agir à deux niveaux. Le premier niveau concerne les activités d'aménagement forestier et ne s'applique qu'aux adhérents de la certification dans la gestion de leur lot boisé. Le deuxième niveau concerne les producteurs forestiers désirant livrer du bois à un industriel qui détient une certification pour ses produits forestiers. Ceci peut donc affecter tous les producteurs forestiers, et ce, peu importe qu'ils participent activement ou non à une initiative de certification forestière. De nombreuses usines de transformation de produits forestiers détiennent une certification dotée d'une chaîne de traçabilité du bois. Ce faisant, elles doivent s'assurer que leur approvisionnement en bois ne provient pas d'activités forestières indésirables ou illicites. Ces industriels doivent donc implanter des mesures de contrôle lorsque le bois ne provient pas d'un territoire certifié, comme c'est souvent le cas en forêt privée. Évidemment, le travail de mise en marché du bois des syndicats et offices de producteurs forestiers permet de soutenir les industriels dans l'atteinte des normes de traçabilité du bois.

La FPFQ participe activement aux différentes activités de consultation des organismes de certification afin d'adapter les normes au contexte de la forêt privée. Ce travail est crucial, car une norme mal adaptée pourrait avoir de graves conséquences sur l'accès aux usines de produits forestiers. À cet effet, 2020-2021 sera une période charnière alors que FSC et SFI procèdent simultanément à la révision de leur norme. En parallèle, la FPFQ et deux syndicats de producteurs forestiers procèdent à la mise en place d'un certificat de groupe FSC provincial pour la forêt privée.

L'impact de la révision des normes d'aménagement forestier pour les producteurs forestiers certifiés

Forest Stewardship Council® (FSC®)

Le FSC travaille actuellement à adapter la nouvelle norme d'aménagement durable des forêts canadiennes au contexte des petites forêts privées. Afin d'évaluer les conséquences des changements, le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec collaborera avec FSC Canada pour réaliser un audit fictif de la nouvelle norme prévue entrer en vigueur en 2021. Ce travail sera très important, car il permettra de trouver des solutions afin de calibrer la norme au contexte de la production de bois en forêt privée québécoise.

Sustainable Forestry Initiative® (SFI®)

Dernièrement, le SFI a produit une nouvelle norme d'aménagement forestier pour les petites forêts privées. La FPFQ s'était impliquée étroitement dans le développement de cette norme de certification forestière afin de s'assurer qu'elle convienne au contexte de la forêt privée. Cette norme est présentement en révision par le SFI. Bien qu'il n'y ait pas de groupes de propriétaires participants à la certification SFI pour la norme d'aménagement forestier actuellement, il s'agit d'une alternative qui pourrait s'avérer intéressante.

L'impact de la révision des normes de traçabilité du bois pour les producteurs forestiers non certifiés

La très grande majorité du bois récolté en forêt privée ne provient pas de forêts certifiées. Pourtant, la plupart du bois qui y est récolté doit respecter certaines normes puisque de nombreux industriels forestiers détiennent une certification pour leurs produits. L'approvisionnement doit ainsi satisfaire plusieurs critères de protection de l'environnement et les exigences peuvent différer d'une norme à l'autre. Au Québec, FSC et SFI sont les normes de certification communément adoptées par l'industrie forestière.

Forest Stewardship Council® (FSC®)

Les industriels détenant un certificat de chaîne de traçabilité FSC doivent se conformer à la nouvelle norme d'évaluation nationale de risque pour le bois contrôlé. La FPFQ et ses 13 syndicats et offices de producteurs forestiers affiliés ont entrepris des démarches cet hiver afin d'aider les industriels achetant du bois de la forêt privée. Ainsi, des informations ont été transmises à certains propriétaires (ou à leur conseiller forestier) concernant la protection d'habitats d'espèces menacées. De plus, les syndicats ont documenté les actions municipales afin de protéger la forêt de la conversion illégale sur le territoire des basses-terres du Saint-Laurent.

Sustainable Forestry Initiative® (SFI®)

Le SFI travaille présentement à la mise à jour de ses normes. Dans les dernières années, le SFI s'est appuyé sur la formation des entrepreneurs et des producteurs forestiers. Il est fort probable que le SFI accentue les exigences de formation dans la future norme qui entrera en vigueur au début de l'année 2021. La distribution d'un guide des saines pratiques forestières ainsi que des formations adaptées permettent de soutenir les industriels dans leur certification. Depuis maintenant plusieurs années, le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean procède ainsi afin de fournir du bois à l'industrie forestière qui répond aux normes de la certification du SFI.

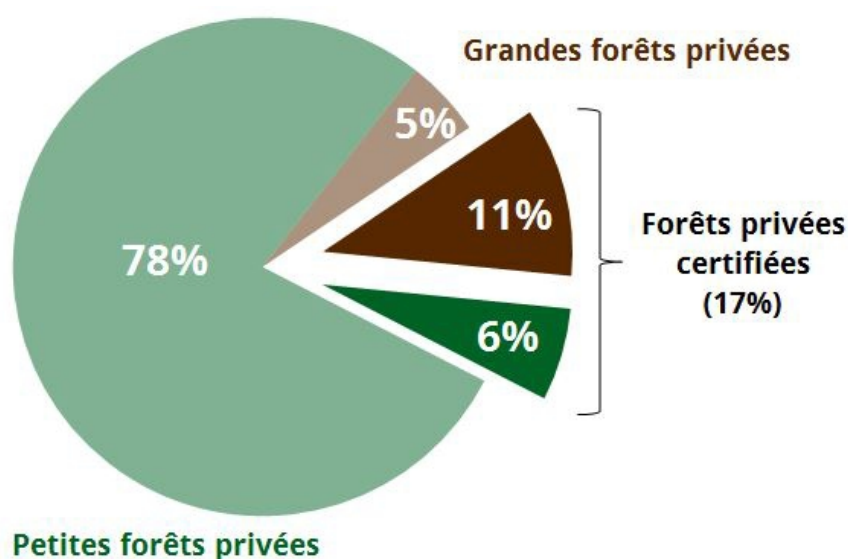
La certification FSC en forêt privée

L'obtention d'un certificat nécessite de consacrer d'importantes ressources financières afin d'implanter et documenter un système de gestion garantissant le respect de critères d'aménagement forestier durable. Ceci, sans compter sur les efforts requis pour renseigner adéquatement les producteurs forestiers quant aux mesures qui les concernent directement. De plus, le détenteur d'un certificat doit également acquitter les frais des auditeurs indépendants chargés de vérifier le respect de la norme.

Les efforts exigés des producteurs forestiers certifiés sont partiellement compensés par quelques bénéfices de la certification. Outre la fierté de démontrer la qualité des pratiques forestières, certaines usines versent une prime aux producteurs forestiers afin d'obtenir du bois certifié, alors que le gouvernement offre un crédit d'impôt aux propriétaires certifiés par le biais du remboursement de taxes foncières.

Actuellement, la majorité des syndicats de producteurs forestiers, des groupements forestiers et des conseillers forestiers ont fait le choix de ne pas se certifier en raison de l'ampleur de la tâche. Bien que 17 % du territoire forestier privé soit certifié selon la norme du FSC au Québec, à peine 6 % provient de petites propriétés forestières, car les coûts et les efforts peuvent demeurer un obstacle à la certification.

Proportion de la forêt privée certifiée selon la norme FSC



Encourager la certification grâce à Forêts privées certifiées du Québec

Pour pallier cette situation et encourager la certification, la PPFQ, le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie et le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec s'unissent afin de créer l'organisme provincial **Forêts privées certifiées du Québec**. Ainsi, les certificats FSC détenus en Gaspésie et dans le Sud du Québec sont fusionnés sous un certificat de groupe (FSC-C015405) détenu par Forêts privées certifiées du Québec, ce qui permettra de diminuer les coûts de certification et partager les bonnes pratiques. Le nouveau certificat couvre près de 200 000 ha de forêts auxquels participent plus de 2 500 propriétaires de boisés, 4 MRC et 1 forêt communautaire. Cet important travail est réalisé avec l'implication étroite de 11 groupements et conseillers forestiers.

Évidemment, d'autres organisations de la forêt privée détenant un certificat de groupe FSC, ou désirant l'obtenir, pourront se joindre à l'initiative de Forêts privées certifiées du Québec. Il est espéré que ce partage de ressources puisse favoriser la certification forestière de la forêt privée du Québec.

La PPFQ en action

Étant donné les grands changements à venir pour les certifications FSC et SFI, la PPFQ s'impliquera au cours des prochains mois pour proposer des solutions adaptées au contexte de la production de bois en forêt privée en :

- participant à la consultation sur la modernisation des normes du SFI et sur l'adaptation de la norme FSC pour l'aménagement des petites forêts privées afin d'obtenir des normes adaptées au contexte de la forêt privée;
- suivant le déroulement de l'audit fictif du Sud du Québec et en proposant des solutions pour respecter la future norme FSC applicable pour les petites forêts privées;
- soutenant les initiatives d'information aux propriétaires et entrepreneurs forestiers réalisées par les syndicats et offices de producteurs forestiers pour le bois contrôlé FSC et SFI;
- promouvant l'initiative de certification de groupe provincial de Forêts privées certifiées du Québec.